



Le Maire

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 15 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Présents : 20
Absents excusés
avec procuration : 8
Absents excusés
sans procuration : 1

Patrick GUERIN
est élu secrétaire
de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en séance publique en mairie, 4 place de la Concorde, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Maire.

Titulaires présents :

Le Maire : Françoise GONNET TABARDEL

Les Adjointes : Patrick GUERIN – Jean-Pierre MAUBERT – Alexandra DEVE COLLETTE – Yvon BLADIER – Alexandre CHABANIS – Marlène BOUVIER,

Les Conseillers Municipaux : Jacky BEAU – Patrick ADRAGNA – Alain DEFFES – Nicole HUGUES – Monique BOF – Gérard THERON – Pascal VAN WYNENDAELE – Emmanuelle BRENIERE – Orlane COMBE – Jean-Marc SERRE – Maryline LANDRAUD – Patrick GARCIA – Jean-François COAT.

Absents ayant donné procuration : Emilie MARCE (procuration à Jean-Pierre MAUBERT) – Michel QUINSON (procuration à Patrick ADRAGNA) – Alain CARILLION (procuration à Françoise GONNET TABARDEL) – Thérèse GUINAULT (procuration à Nicole HUGUES) – Bénédicte SAUJOT (procuration à Alexandra DEVE COLLETTE) – Wendy SCHUSCHITZ (procuration à Orlane COMBE) – Mina HARIM (procuration à Jean-Marc SERRE) – Christine GARCIA (procuration à Maryline LANDRAUD).

Absents : Gérard BEYDON

Délibération N° 2024-37

Objet : Adoption du pacte financier et fiscal

Rapporteur : Monsieur Patrick GUERIN, 1^{er} adjoint

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Communauté de communes DRAGA a travaillé durant la seconde partie de l'année 2023 sur la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté. Il est rappelé que le principe d'un pacte vise à organiser les relations financières et fiscales entre l'intercommunalité et ses communes membres, et qu'il en définit les grandes orientations.

Cette démarche intègre une phase de compréhension de la situation financière du territoire (communes et communauté) et de l'ensemble consolidé, ainsi qu'une analyse des relations financières.

Dans ce cadre, différents ateliers ont été organisés, en sus d'une rencontre individuelle en présence des représentants de chaque commune dans le cadre de la prise en compte des attentes des élus du territoire.

Le travail de diagnostic financier et fiscal du territoire, puis l'identification des leviers d'action ont conduit à différents échanges, et ont abouti à la rédaction du pacte proposé en annexe de la présente délibération.

Il est également précisé que ce document est une première étape de travail, qui pourra donner lieu à actualisation :

- Dès lors que la situation financière de la Communauté s'écartera de manière sensible de la prospective réalisée par les services, ou en fonction des projets ou compétences exercés par la Communauté
- A la suite de nouvelles dispositions législatives et réglementaires pouvant remettre en question certains équilibres communaux ou communautaires
- A la suite du renouvellement des conseils municipaux et de communauté

Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick GUERIN, 1^{er} adjoint au Maire, et en avoir délibéré,

Vu l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-002 en date du 8 février 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le pacte financier et fiscal joint à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Adopté à la majorité (22 voix)

Pour : Françoise GONNET TABARDEL - Patrick GUERIN - Emilie MARCE - Jean-Pierre MAUBERT - Alexandra DEVE COLLETTE - Yvon BLADIER - Alexandre CHABANIS - Marlène BOUVIER - Michel QUINSON - Jacky BEAU - Patrick ADRAGNA - Alain DEFFES - Nicole HUGUES - Monique BOF - Alain CARILLION - Gérard THERON - Pascal VAN WYNENDAELE - Thérèse GUINAULT - Emmanuelle BRENIERE - Bénédicte SAUJOT - Wendy SCHUSCHITZ - Orlane COMBE

Contre : Jean-Marc SERRE - Maryline LANDRAUD - Patrick GARCIA - Mina HARIM - Jean-François COAT - Christine GARCIA.

Le Maire,



Françoise GONNET TABARDEL



Le secrétaire de séance,



Patrick GUERIN

